

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
VILLE DE RICHMOND**

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NO. 159  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 108  
CONCERNANT LES MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES**

**À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR  
LE PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NO. 159  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 108  
CONCERNANT LES MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES**

**AVIS** est, par la présente, donné par le soussigné **QUE**:

Le conseil municipal, suite à l'adoption par résolution, à sa séance du 7 février 2011, d'un projet de règlement intitulé « Projet de règlement de concordance no. 159 modifiant le règlement de zonage no. 108 concernant les matières résiduelles fertilisantes », tiendra une assemblée publique de consultation le 21 février 2011 à compter de 17 h à la salle du conseil, située au 745, rue Gouin, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1);

L'objet de ce projet de règlement est:

- d'intégrer des dispositions relatives à l'épandage et au stockage des matières résiduelles fertilisantes dans les zones agricoles et récréo-forestières.

Ce projet contient des dispositions visant l'ensemble du territoire de la ville de Richmond.

L'illustration du secteur concerné peut être consultée au bureau municipal sis au 745 Gouin, Richmond, pendant les heures habituelles d'ouverture du bureau.

Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les résidents et organismes de la ville de Richmond désirant s'exprimer à ce sujet.

Donné à Richmond (Québec), ce 9<sup>e</sup> jour de février 2011.

Daniel Leduc  
Directeur général et secrétaire-trésorier